



## Accident de travail

-----  
Par pit

bonjour , j'ai eu un accident de travail en janvier 2023 ceci a étai consolidé avec séquelles le 5 aout 2023 , la mairie pour la quelle je travail m'a appris hier que je suis placé en congé ordinaire avec demis salaire depuis novembre , n'aurais t'il pas fallut que je soit tenu au courant bien avant , je précise je que suis payé intégralement mais je vais devoir rembourser avec un échéancier y compris la visite chez un spécialiste en juillet mais jamais ils ne m'ont prévenus de tous cela , et de tous les courriers que j'ai reçu , à aucun moment cela a étai notifier .  
cordialement .